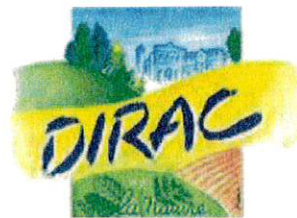


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240619-D202451-DE
Reçu le 24/06/2024

délibération :
D_2024_5_1

L' an deux mille vingt quatre, le mercredi 19 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 11 Juin 2024

Présents : 13

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Création d'emploi
permanent statutaire**

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame MAUREL Marion a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Monsieur MAUVEROU Philippe

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent

Excusé(s) : Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle TRANCHET

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ; les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publiques ouverts aux agents contractuels,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de notre responsable cuisine de l'école élémentaire, il convient de la remplacer.

Madame le Maire rappelle qu'une offre d'emploi a été déposée sur le site Emploi Territorial et validée sous le n°O016240101309786.

Treize candidats ont postulé, six ont été retenus pour un entretien.

La personne retenue est un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale et recruté par voie de mutation interne.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal:

La création d'un emploi de Technicien de la filière technique, de catégorie B, à temps complet, soit 35/35ème annualisées pour les fonctions de responsable cuisinier à compter du 26 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général de la Fonction Publique modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE de créer un emploi de Technicien de catégorie B, à temps complet de 35 heures hebdomadaires annualisées pour les fonctions de responsable cuisinier à compter du 26 août 2024,

MODIFIE ainsi le tableau des effectifs,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 19/06/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24/06/2024

